

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2005

Date de la convocation : le 06 octobre 2005

Etaient présents : M. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, SOUFFLET, MORIN, Mme TAITHE, M. COLOMER, Mme CHOPPIN, MM. ADOUANE, DUCHAMP, MMmes DUBOZ, FASSION, BERMOND, Mlle LATIL et M. VASSAUX.

Absent : Mme BLANC

Mlle LATIL a été nommée secrétaire.

Communication du maire : Rapport annuel 2004 du Grand Lyon

Conformément à l'article L 5211 - 39 du Code Général des Collectivités, le Maire communique le rapport d'activités 2004 du Grand Lyon. Le rapport est à la disposition du public en Mairie.

Communication : Rapport de la DDASS sur la qualité du service public d'eau potable

Conformément à la loi, le maire présente le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine par la DDASS, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Communay et région pour la distribution de l'eau potable. Il est à la disposition du public en mairie.

Liste des actes signés par le maire en vertu de la délégation du conseil

- » acquisition, installation, mise en service sur site d'ordinateur - MICRO-LOGIC - 1 900.44 € TTC
- » travaux maçonnerie maison du foot - ENTREPRISE FAVRIN – 5 130.84 € TTC
- » pose banderoles pour conscrits - AMEC SPIE – 638.99 € TTC
- » surveillance et fermeture bâtiments sportifs - PRESTIGE SECURITE – 4 843.80 € TTC
- » service de médecine professionnelle - C.D.G. – 0.37 % masse salariale
- » maintenance informatique parc communal - SARL MICRO-LOGIC – 3 500.00 € H.T
- » location ballon lumière - FAUCHE centre est – 232.00 € TTC
- » travaux chemin Saint André - SA BEAUFRERE – 1 625.15 € T.T.C.
- » réfection parking des écoles - S.A. BEAUFRERE – 2 032.21 € TTC
- » fourniture panneaux directionnels - ATELIER GRAVURE FUTUR' – 404.25 € TTC
- » guirlande du 14 juillet - AMEC SPIE. – 980.12 € T.T.C
- » matériel fête de la musique - AMEC SPIE – 2 422.56 € TTC
- » Vectorisation et numérisation de plans - Cabinet WALTZ – 1 148.16 € TTC
- » réparation faïences mur sanitaires école primaire - Ent . TURAN – 1 185.05 € TTC
- » décoration arbres de la mairie - Arts et Lumières Festives – 4 099.79 € TTC
- » réfection chauffage école maternelle - S.F.R. –1 981.69 € TTC
- » entretien jardin médiathèque - GREEN STYLE – 1 064.44 € TTC
- » fourniture barre danse mobile - FOOGA – 613.97 € TTC

Convention de financement avec la Communauté urbaine pour l'acquisition d'une parcelle

La Communauté Urbaine de Lyon a préempté pour la commune une parcelle de terrain située 151, rue du Rhône à Solaize en vue de la constitution d'une réserve foncière pour la réalisation d'un passage piétonnier.

La commune de Solaize s'engage par convention à rembourser à la Communauté Urbaine de Lyon le prix d'acquisition du terrain : 7 000 €. Lecture est donnée de la convention. Le Conseil en approuve les termes et autorise le Maire à la signer.

Ventes d'une portion de la parcelle aux consorts POIREL

Les propriétaires d'une habitation jouxtant la parcelle cadastrée AS 95 appartenant au domaine privé de la commune souhaitent acheter une portion de parcelle municipale correspondant à une petite alcôve.

Après consultation des Domaines le prix de cession de 3 500 € a été décidé. Les acquéreurs prennent en charge l'ensemble des frais (géomètre, notaire...). Le Conseil Municipal approuve la cession de cette alcôve ainsi que les termes de la transaction.

Ventes de combles attenants à la maison du Village

Les acquéreurs du 2ème étage de la maison du village ont demandé à acheter les combles attenants d'une dimension très réduite, accessibles seulement depuis le dit appartement, ils n'ont pas d'utilité pour la commune. Après consultation du service des Domaines, le prix de 1 500 € est décidé. Le Conseil Municipal approuve la cession de cette alcôve ainsi que les termes de la transaction.

Tarification des services de la médiathèque

Cotisation annuelle

- » gratuité : domiciliés à Solaize et moins de 18 ans, bénéficiaires du RMA/RMI, chômeurs,
- » gratuité : personnel municipal,
- » 6 € pour les personnes de moins de 18 ans extérieures à SOLAIZE,
- » 7 € pour les adultes demeurant à SOLAIZE,
- » 14 € pour les adultes extérieurs à SOLAIZE.

Photocopies et impressions (notamment à partir des postes multimédia)

- » 0,15 € pour une impression en noir et blanc,
- » 0,30 € pour une impression en couleurs.

Révision des tarifs du restaurant scolaire municipal

Le Ministre de l'économie a autorisé une hausse de tarifs du restaurant scolaire, pour l'année 2005/2006, de 2,2 %. Le Conseil fixe le prix des repas à :

- » 3,74 € pour tous les enfants,
- » 4,62 € pour les adultes,
- » 2,58 € pour le troisième enfant,
- » 2,17 € pour l'enfant soumis à un régime alimentaire spécifique (délibération du 26/09/2002).

Modification de postes

Considérant l'ancienneté de certains agents en activité, il est créé les postes de rédacteur principal à temps complet, agent administratif qualifié à temps incomplet, agent technique principal à temps complet, agent d'entretien qualifié à temps incomplet à pourvoir par avancement de grade des agents.

Décision modificative constatant les écritures d'ordre du SYDER

D.I. 2315-814 63 991,86 € 21534-814 23 094,41 €
R.I 1021-01 63 991,86 € 1021-01 23 094,41 €

Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Le régime de protection sociale des agents territoriaux implique des charges financières. Pour s'en prémunir la commune peut souscrire un contrat d'assurance groupe proposé par le Centre De Gestion du Rhône au terme d'une procédure de marché négocié. Les conditions proposées à la commune à l'issue de cette négociation sont approuvées par le Conseil, à savoir :

- » personnel fonctionnaire titulaire et stagiaire affilié CNRACL : risques garantis : option n°1 - franchise : maladie ordinaire de 30 jours par arrêt - taux de cotisation : 6.63 %
- » personnel fonctionnaire titulaire et stagiaire non affilié CNRACL : risques garantis : option unique

Avis de la commune de Solaize sur la délibération communautaire du 22 juin 2005 relative au transfert de charges lié à la politique du logement et de l'habitat d'intérêt communautaire

La Communauté Urbaine de Lyon a défini sa compétence dans le domaine du logement et de l'habitat : le logement social, le parc privé et les observatoires. Cela entraîne des dépenses désormais intégralement assumées par le Grand Lyon et non plus par les communes mais qui sont compensées par des pertes de recettes. Pour Solaize, c'est une perte de recette de 861 € / an à compter de 2006. La commune émet un avis favorable sur la délibération communautaire.

Avis de la commune de Solaize sur la délibération communautaire du 11 juillet 2005 relative au transfert de compétence à la réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Depuis le schéma départemental 2003 qui prévoit sur le territoire du Grand Lyon, l'aménagement par les communes soumises à cette obligation légale de 22 aires d'accueil de gens du voyage, seules 8 ont été réalisées.

La Communauté Urbaine tente d'apporter une aide financière et logistique aux communes concernées. Cependant, elle n'est pas légalement compétente pour faire aboutir ce schéma.

Par délibération, elle a accepté d'assumer la compétence réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage tout en laissant aux communes la responsabilité du choix des terrains. Cette compétence s'exercera à compter du 1er janvier 2006 sans transfert de charges et perte de recettes pour les communes. La commune émet un avis favorable sur la délibération

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 19 octobre 2005, conformément à la loi du 4 août 1884.